

stitutum oporteat conversari in Ecclesia Dei ; et ut Irreprehensibiles sint qui ei manus ordinationis imponunt. Eadem itaque auctoritate et præcepto, interrogamus te, dilectissime Frater, charitate sincerâ, si omnem prudentiam tuam, quantum tua capax est natura divinæ Scripturæ sensibus accommodare volueris.

MAINS A PERSONNE AVEC PRÉCIPITATION ; mais encore elle sert à instruire celui qui doit être ordonné sur la manière dont il faut qu'il se conduise dans la maison de Dieu, qui est l'Eglise, et à empêcher que ceux qui lui imposent les mains en soient jamais repris ou blâmés. C'est donc par cette même autorité, et pour satisfaire à un tel ordre, que nous vous demandons, mon très-cher Frère, avec une charité sincère, si vous voulez régler toute votre conduite sur les maximes de la sainte Ecriture, autant que la faiblesse de votre nature vous le permettra.

Alors celui qui doit être sacré se levant de son siège, et ôtant son bonnet, répond :

Ita, ex toto corde Oui, je veux de tout
volo in omnibus mon cœur consentir et me
sentire et obedire. soumettre à tout.

Le Consécrateur continue de l'interroger, et il répond en la manière suivante :

Interrogatio.

Demande.

Vis ea, quæ ex
divinis Scripturis in-
telligis, plebem, cui

Voulez-vous enseigner
par vos paroles et par vos
exemples, au peuple pour